

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 05 JUIN 2024**  
**À 18h**

Délibération 2024 / 50  
 (8<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
 Municipaux en  
 Exercice : 27  
 Présents : 16  
 Votants : 21

Date de l'envoi et de  
 la publication de la  
 convocation  
**28/05/2024**

Date de publication  
 du procès-verbal de  
 la séance :  
**07/06/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 05 juin à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : MICHAUX Martine (donne pouvoir à RUAUD Maria de Fatima), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), LAVERGNE Frédéric (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés** :

**Absents** : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : RUAUD Maria de Fatima.

**OBJET : RACCORDEMENT ELECTRIQUE ET EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION POUR L'ALIMENTATION DU POLE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN.**

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de réhabilitation du bâtiment mixte abritant le dojo, les vestiaires et la tribune du stade de rugby, les études opérationnelles menées ont démontré la nécessité de devoir modifier le point de raccordement électrique de la plateforme sportive.

Cette opération assurera également la pérennisation du réseau électrique interne du site, permettant de s'affranchir de certains équipements devenus vétustes qui auraient, de fait, nécessité des investissements conséquents. Ces travaux relèvent de la compétence de la FDEL-TE46.

Le coût prévisionnel de l'opération et la participation financière de la Collectivité, calculée selon le barème départemental, sont détaillés ci-dessous :

Opération	Montant estimé (HT)	Financement d'après le barème départemental	Montant (HT)	Taux (%)
Modification du point de raccordement électrique de la plateforme sportive	50 400,00 €	Participation FDEL	30 240,00 €	60 %
		Autofinancement	20 160,00 €	40 %
<b>TOTAL :</b>	<b>50 400,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>50 400,00 €</b>	<b>100 %</b>

**AR Prefecture**

046-214601288-20240606-2024\_50-DE

Reçu le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

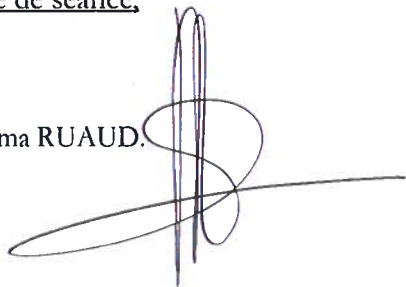
- **APPROUVE** le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot ;
- **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés dès que possible ;
- **S'ENGAGE** à participer à cette opération conformément au devis présenté par la FDEL d'un montant de 20 160,00 €, participation nette de TVA ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Principal de la Commune, chapitre 204, compte 2041582 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD.



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

